



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

ÉTAT DE L'ENTRAÎNEMENT AMATEUR AU CANADA

Rapport du Comité permanent du patrimoine canadien

Le président

L'hon. Rob Moore

MARS 2013

41^e LÉGISLATURE, PREMIÈRE SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

ÉTAT DE L'ENTRAÎNEMENT AMATEUR AU CANADA

Rapport du Comité permanent du patrimoine canadien

Le président

L'hon. Rob Moore

MARS 2013

41^e LÉGISLATURE, PREMIÈRE SESSION

COMITÉ PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN

PRÉSIDENT

L'hon. Rob Moore

VICE-PRÉSIDENTS

Pierre Nantel

Scott Simms

MEMBRES

Ray Boughen

Marjolaine Boutin-Sweet

Gordon Brown

Paul Calandra

Andrew Cash

Matthew Dubé

Jim Hillyer

Blake Richards

Terence Young

AUTRES DÉPUTÉS AYANT PARTICIPÉ

Chungsen Leung

Djaouida Sellah

Rodney Weston

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Christine Holke David

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Michael Dewing

Marion Ménard

LE COMITÉ PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN

a l'honneur de présenter son

HUITIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié l'état de l'entraînement amateur au Canada et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

L'ÉTAT DE L'ENTRAÎNEMENT AMATEUR AU CANADA	1
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION.....	1
1.1 Le mandat du Comité.....	1
1.2 Le rapport du Comité	1
CHAPITRE 2 : L'ÉTAT DE L'ENTRAÎNEMENT AMATEUR.....	3
2.1 La définition du sport et des taux de participation à l'entraînement amateur.....	3
2.2 Le système sportif canadien et le soutien que le gouvernement fédéral accorde aux sports et aux entraîneurs.....	3
2.3 Le développement à long terme des athlètes	4
2.4 La certification des entraîneurs	5
2.5 La vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables	5
CHAPITRE 3 : LA CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS AMATEURS.....	7
3.1 La certification des entraîneurs amateurs	7
3.2 Le volet instruction	8
3.3 Le volet compétition	9
3.4 Le rôle des organisations sportives nationales et d'autres organismes sportifs	10
3.5 La vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables	11
CHAPITRE 4 : LE RECRUTEMENT ET LE MAINTIEN EN POSTE DES ENTRAÎNEURS AMATEURS.....	13
4.1 Les obstacles au recrutement et au maintien en poste des entraîneurs	13
4.2 La suppression des obstacles au recrutement et au maintien en poste des entraîneurs.....	15
CHAPITRE 5 : PARTICIPATION AUX SPORTS AMATEURS ET DÉVELOPPEMENT À LONG TERME DES ATHLÈTES.....	17
5.1 Le rôle des entraîneurs sur le plan de l'encouragement à la participation aux sports amateurs	17
5.2 Le rôle des entraîneurs dans la promotion du développement à long terme des athlètes	19

CHAPITRE 6 : COMMENT LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PEUT PROMOUVOIR DAVANTAGE L'ENTRAÎNEMENT AMATEUR.....	21
CHAPITRE 7 : OBSERVATIONS DE CLÔTURE ET RECOMMANDATIONS	23
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS.....	25
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	27
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	29
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA	31

L'ÉTAT DE L'ENTRAÎNEMENT AMATEUR AU CANADA

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION

1.1 Le mandat du Comité

Le 18 octobre 2012, le Comité a adopté la motion suivante :

Que le Comité entreprenne une étude sur l'état de l'entraînement amateur au Canada et invite des témoins à comparaître dans le cadre de cette étude, qui mettra l'accent sur la réglementation visant les entraîneurs amateurs et leur certification, les taux de participation aux sports amateurs et les moyens par lesquels le gouvernement pourrait favoriser davantage l'entraînement amateur au Canada¹.

À compter du 25 février 2013, le Comité a tenu trois réunions sur l'étude de l'entraînement amateur au Canada, durant lesquelles il a entendu 14 témoins et reçu cinq mémoires.

1.2 Le rapport du Comité

Le chapitre 2 du présent rapport traite de l'état de l'entraînement amateur et donne un aperçu des taux de participation à l'entraînement amateur; du système sportif canadien et du soutien que le gouvernement fédéral accorde aux sports et aux entraîneurs; du développement des athlètes; de la certification des entraîneurs; et des vérifications des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables.

Les chapitres 3, 4, 5 et 6 renferment un résumé des témoignages. Le chapitre 3 traite de la certification des entraîneurs amateurs. Le chapitre 4 examine les obstacles au recrutement et au maintien en poste des entraîneurs et présente des suggestions pour remédier aux problèmes. Le chapitre 5 traite du rôle que pourraient jouer les entraîneurs sur le plan de l'encouragement à une participation accrue et de la promotion du développement à long terme des athlètes. Le chapitre 6 examine les suggestions quant à la façon dont le gouvernement fédéral pourrait promouvoir davantage l'entraînement amateur.

Le chapitre 7 renferme les observations, recommandations et conclusions finales du Comité.

1 Comité permanent du patrimoine canadien, [Procès-verbal](#), réunion n° 41, 1^{re} session, 41^e législature, 18 octobre 2012.

CHAPITRE 2 : L'ÉTAT DE L'ENTRAÎNEMENT AMATEUR

2.1 La définition du sport et des taux de participation à l'entraînement amateur

Le présent rapport repose sur la définition de sport qu'on trouve dans le rapport de Statistique Canada intitulé *La participation sportive au Canada, 2005* :

[Un] sport est une activité qui met aux prises deux participants ou plus dans le but de se livrer compétition. Le sport est assorti de règles et de méthodes officielles, fait appel à des tactiques et à des stratégies, nécessite des habiletés neuromusculaires spécialisées et comporte un niveau élevé de difficulté et d'effort. La nature compétitive du sport exige la formation d'entraîneurs compétents².

Cette définition exclut les activités de loisir comme l'aquaforme, la bicyclette à des fins récréatives et la randonnée pédestre³.

Près de 100 sports sont pratiqués au Canada, mais la participation est concentrée dans une vingtaine d'entre eux, notamment le golf, le hockey sur glace, la natation, le soccer, le basketball, le baseball, le volleyball, le ski et le cyclisme⁴. Les données montrent aussi que le pourcentage de Canadiens engagés dans l'entraînement amateur a augmenté, passant de 4 à 7 % — soit de 840 000 à 1,8 million de personnes entre 1992 et 2005. On souligne toutefois dans le rapport qu'il « pourrait s'agir d'une tendance à court terme qui s'expliquerait par l'implication des baby-boomers dans les activités sportives de leurs enfants. Il s'ensuit que la tendance à la hausse pourrait ralentir ou même s'inverser au fur et à mesure que leurs nids se vident⁵ ».

Le rapport de Statistique Canada nous apprend aussi qu'en 2005 beaucoup plus de femmes étaient entraîneuses amateurs qu'en 1992. En fait, leur nombre avait quadruplé, passant de 200 000 à 882 000. Parallèlement, « le nombre d'entraîneurs amateur a fléchi de 9 %, pour chuter à 874 000⁶ ».

2.2 Le système sportif canadien et le soutien que le gouvernement fédéral accorde aux sports et aux entraîneurs

Le système sportif canadien se compose d'un grand nombre d'organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux. Les organismes nationaux de sport

2 Statistique Canada, [La participation sportive au Canada, 2005](#), Ministre de l'Industrie, Ottawa, 2008, p. 15.

3 *Ibid.*

4 *Ibid.*, p. 10.

5 *Ibid.*, p. 43-44.

6 *Ibid.*

(ONS) sont responsables de sports individuels (comme la natation ou le patinage) et les organismes de services multisports (OSM) s'occupent de sports ayant des besoins communs. L'Association canadienne des entraîneurs (ACE) est un exemple d'organisme multisports⁷.

Le gouvernement fédéral travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour promouvoir la participation aux sports. Ensemble, ils ont conçu la Politique canadienne du sport, dont la dernière version a été approuvée en 2012⁸. Au sein du gouvernement fédéral, la responsabilité du sport amateur incombe à Sport Canada, qui fait partie du ministère du Patrimoine canadien⁹. Sport Canada soutient l'entraînement amateur au moyen du Programme de soutien au sport (PSS). Ce soutien est assuré par des organismes tiers¹⁰.

2.3 Le développement à long terme des athlètes

Au sein du système sportif canadien, un organisme chargé du développement des athlètes appelé « Au Canada, le sport c'est pour la vie » fait la promotion d'un programme de développement des athlètes en vue d'accroître la qualité du sport et de l'activité physique. Connu sous le nom de Développement à long terme des athlètes (DLTA), ce programme est un modèle « de développement en sept stades, intégrant l'entraînement, la compétition et la récupération, qui orientent l'expérience de chaque personne en matière de sport et d'activité physique, de l'enfance à l'âge adulte¹¹ ». Le DLTA est fondé sur l'intérêt supérieur des athlètes, plutôt que sur la victoire à tout prix¹². Tous les organismes nationaux de sport (ONS) se sont dotés de « lignes directrices sportives spécifiques au développement à long terme de ses athlètes¹³ ».

Les trois premiers stades du DLTA permettent de développer le savoir-faire physique chez les enfants de 12 ans ou moins, alors que les stades 4, 5 et 6 fournissent un entraînement spécialisé à ceux qui veulent se spécialiser dans un sport. Le stade 7 est celui de la vie active par la participation aux sports et aux activités physiques¹⁴.

7 Ministère du Patrimoine canadien, [Le système sportif canadien](#).

8 Ministère du Patrimoine canadien, [La Politique canadienne du sport 2012](#).

9 Ministère du Patrimoine canadien, [Sport Canada](#).

10 *Ibid.*

11 Au Canada, le sport c'est pour la vie, [Bienvenue au mouvement ACSV](#).

12 Au Canada, le sport c'est pour la vie, [ACSV Les entraîneurs](#).

13 Au Canada, le sport c'est pour la vie, « [Découvrir le mouvement « Au Canada, le sport c'est pour la vie »](#) ».

14 Au Canada, le sport c'est pour la vie, « [Les stades de DLTA](#) ».

2.4 La certification des entraîneurs

Le système de certification des entraîneurs est appelé Programme national de certification des entraîneurs (PNCE). Créé en 1974, ce programme est offert en partenariat par l'ACE, le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les fédérations sportives nationales et provinciales.

Le PNCE est conçu pour répondre aux besoins de tous les genres d'entraîneurs, des entraîneurs d'équipes communautaires aux entraîneurs-chefs d'équipes nationales. Le modèle actuel se compose de trois profils (Sport communautaire, Compétition et Instruction). Chaque profil est divisé en huit contextes, dont l'introduction, le développement et la haute performance¹⁵. Il incombe à chaque sport de déterminer lesquels des huit contextes sont pertinents dans sa situation¹⁶. Tous les ans, plus de 90 000 entraîneurs ont suivi un atelier du PNCE et, depuis la création de ce dernier, plus d'un million d'entraîneurs ont participé au programme¹⁷.

2.5 La vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables

Dans le cadre du processus de certification, nombre d'organisations sportives obligent les candidats entraîneurs à subir une vérification de leurs antécédents judiciaires par un corps policier; c'est ce qu'on appelle une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables (VAPV). Cette vérification vise à protéger les athlètes contre des contrevenants dangereux en déterminant si les candidats entraîneurs ont un casier judiciaire ou se sont rendus coupables d'une infraction sexuelle pour laquelle ils ont obtenu une réhabilitation.

Les corps policiers locaux font les VAPV. Dans certains cas, la personne demandant une VAPV peut être appelée à fournir ses empreintes digitales pour confirmer son identité¹⁸. Lorsque les empreintes digitales sont demandées, le délai d'attente peut être de trois jours ouvrables à 18 semaines, selon que les empreintes sont transmises par voie électronique ou non¹⁹.

15 Association canadienne des entraîneurs, [National Coaching Certification Program: Program Overview](#).

16 Volleyball Canada, « [Qu'est-ce que le Programme national de certification des entraîneurs \(PNCE\)](#) »?

17 *Témoignages*, réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 4 mars 2013, 1535.

18 Gendarmerie royale du Canada, « [Vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables](#) ».

19 Gendarmerie royale du Canada, « [Délais de traitement. Vérification de casier judiciaire et vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables \(VAPV\)](#) ».

CHAPITRE 3 : LA CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS AMATEURS

3.1 La certification des entraîneurs amateurs

John Bales, chef de la direction de l'ACE, a dit que la formation et certification des entraîneurs constitue la principale fonction de l'ACE et de ses partenaires. Il a souligné que la formation éthique constituait un important élément du processus de certification. Il a ajouté qu'en matière de réglementation, l'entraînement est ce qu'on appelle un « secteur professionnel mixte » — c.-à-d. un secteur comprenant un volet entraîneur bénévole et un volet entraîneur professionnel ou entraîneur rémunéré²⁰.

Un certain nombre de témoins ont parlé de la certification que doivent avoir les entraîneurs travaillant pour leur organisation. Par exemple, Jeffrey Partrick, directeur, Entraînement et programmes de patinage, Patinage Canada, a dit que Patinage Canada requiert que ses entraîneurs détiennent un certificat du PNCE et un certificat de secourisme valide, qu'ils présentent un certificat de police et qu'ils réussissent l'atelier Prise de décisions éthiques de l'Association canadienne des entraîneurs²¹. Jamie Atkin, un entraîneur de gymnastique travaillant à l'Airdrie Edge Gymnastics Club, a dit que 99 % de la certification du club passe par le PNCE²².

En ce qui concerne le PNCE, Dino Lopez, directeur technique de l'Oakville Soccer Club, a dit que c'est une excellente ressource, mais qu'elle peut être difficile à mettre en application et que le soccer organisé s'emploie à trouver le bon modèle d'exécution²³. Shane Esau, un entraîneur de longue date et physiologiste de l'exercice, a fait des observations plus sévères, disant que le premier niveau du PNCE, un cours donné normalement durant un week-end, n'assure pas un entraînement suffisant aux entraîneurs²⁴. Matt Showers, un entraîneur-chef du Beaconsfield Bluefins Swim Club, a fait une observation semblable : « On n'apprend pas grand-chose aux cliniques de certification officielles des entraîneurs du PNCE²⁵ ».

Néanmoins, M. Bales de l'ACE a dit que le PNCE sert de fondement à la certification des entraîneurs : « Les fondements sont solides, 67 sports différents ayant consacré des efforts considérables à la formation et au perfectionnement des entraîneurs.

20 *Témoignages*, réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 4 mars 2013, 1535.

21 *Témoignages*, réunion n° 53, 1^{re} session, 41^e législature, 25 février 2013, 1530.

22 *Ibid.*, 1620.

23 *Ibid.*, 1555.

24 *Ibid.*, 1715.

25 *Témoignages*, réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 4 mars 2013, 1715.

Il s'agit en fait d'exploiter cela et de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de ressources pour offrir ces programmes²⁶ ».

3.2 Le volet instruction

Le volet instruction, qui correspond grosso modo aux trois premiers stades du DLTA, concerne généralement les enfants de 12 ans et moins.

Pierre Lafontaine, de Natation Canada, a exprimé le consensus lorsqu'il a dit : « Chaque petit Canadien a besoin d'avoir un entraîneur certifié²⁷ ». Toutefois, les témoins ne s'entendaient pas sur le niveau de formation qui devrait être exigé pour les nombreux entraîneurs bénévoles du volet instruction.

Plusieurs témoins ont fait ressortir jusqu'à quel point le volet instruction fait appel à des entraîneurs bénévoles. Par exemple, Clive Tolley, mentor pour entraîneurs au niveau régional-provincial, Saskatchewan Hockey Association, a dit : « L'ensemble du programme de hockey repose sur des entraîneurs bénévoles, et les parents jouent un rôle essentiel à sa réussite²⁸ ». Il a ajouté : « Si nous devons payer chacun d'entre eux, le système s'écroulerait tout simplement²⁹ ». M. Lafontaine a exprimé le même avis³⁰.

Toutefois, quelques témoins ont signalé certaines faiblesses du système. Par exemple, M. Lopez de l'Oakville Soccer Club a dit qu'étant donné qu'il n'y a pas assez de parents ayant de l'expérience en soccer, les parents qui se portent volontaires comme entraîneurs appliquent souvent des leçons d'autres sports comme le hockey ou le basketball. Il a dit qu'en conséquence, nous « les sensibilisons en espérant trouver des diamants bruts. Nous voulons des bénévoles qui comprennent le jeu et qui peuvent réellement aider les joueurs³¹ ».

Mikko Makela, directeur de hockey et entraîneur-chef, Warner Hockey School, a dit aussi qu'il n'y avait pas assez d'entraîneurs d'expérience pour les plus jeunes enfants³². Pour Jason deVos, un ex-joueur de soccer professionnel et analyste de soccer, ces bénévoles non formés pourraient ne pas faire du bon travail de formation à des stades de développement importants³³.

26 *Ibid.*, 1620.

27 *Témoignages*, réunion n° 54, 1^{re} session, 41^e législature, 27 février 2013, 1545.

28 *Ibid.*, 1650.

29 *Ibid.*, 1700.

30 *Ibid.*, 1610.

31 *Témoignages*, réunion n° 53, 1^{re} session, 41^e législature, 25 février 2013, 1610.

32 *Témoignages*, réunion n° 54, 1^{re} session, 41^e législature, 27 février 2013, 1555.

33 *Témoignages*, réunion n° 53, 1^{re} session, 41^e législature, 25 février 2013, 1640.

M. Esau, le physiologiste de l'exercice, a fait valoir que nombre d'entraîneurs bénévoles n'ont pas les connaissances nécessaires en biomécanique ou en physiologie de l'exercice. Il a dit que ce manque de formation est une des raisons pour lesquelles le Canada n'a pas assez d'athlètes qui atteignent le niveau international. Il a proposé que le système de certification des entraîneurs soit fondé sur un programme universitaire et que les entraîneurs devraient avoir un diplôme en entraînement³⁴. Parallèlement, M. Esau a dit que les entraîneurs professionnels devraient être mieux payés³⁵.

D'autre part, certains témoins estimaient que la connaissance des techniques de base est suffisante pour les entraîneurs du volet instruction. Ainsi, M. Tolley de la Saskatchewan Hockey Association a dit :

Il y a un écart énorme entre montrer à patiner à un jeune de 4, 5 ou 6 ans et enseigner à un hockeyeur de 16 ans à faire une feinte avec le bout de son bâton. Nous essayons de transmettre les compétences aux entraîneurs qui à leur tour montrent les habiletés fondamentales aux jeunes. Il n'est pas nécessaire d'être un entraîneur professionnel à ce niveau. Il suffit de bien comprendre les compétences de base pour montrer à patiner et à dribbler. Il faut suivre les exemples d'exercices que nous avons élaborés³⁶.

De même, les enseignants et autres intéressés qui entraînent des équipes sportives d'écoles secondaires pourraient ne pas avoir une formation de haut niveau comme entraîneurs. En conséquence, selon M. deVos, ils pourraient ne pas être en mesure de reconnaître les athlètes talentueux³⁷. Cependant, Chuck Toth, commissaire de l'athlétisme, Regina High Schools Athletic Association, a répondu à une question sur l'emploi d'entraîneurs professionnels en demandant d'où proviendront les entraîneurs professionnels qui s'intégreront aux écoles³⁸.

3.3 Le volet compétition

Une minorité d'athlètes amateurs sont dans le volet compétition, mais ils requièrent un niveau d'entraînement plus élevé que les athlètes du volet instruction. M. Partrick de Patinage Canada a souligné qu'il n'y a que 4 000 patineurs compétitifs au sein des 180 000 membres de Patinage Canada³⁹.

Plusieurs témoins ont parlé de la difficulté de trouver des entraîneurs pour le volet compétitif. Wayne Hussey, directeur général de l'Oakville Gymnastics Club, a déclaré qu'il n'y avait pas assez d'entraîneurs⁴⁰. M. Atkin, entraîneur de gymnastique, a dit que moins

34 *Ibid.*, 1635.

35 *Ibid.*, 1720.

36 *Témoignages*, réunion n° 54, 1^{re} session, 41^e législature, 27 février 2013, 1710.

37 *Témoignages*, réunion n° 53, 1^{re} session, 41^e législature, 25 février 2013, 1710.

38 *Témoignages*, réunion n° 54, 1^{re} session, 41^e législature, 27 février 2013, 1720.

39 *Témoignages*, réunion n° 53, 1^{re} session, 41^e législature, 25 février 2013, 1615.

40 *Ibid.*, 1545.

d'un entraîneur du profil instruction sur dix passe au niveau compétitif⁴¹. M. Lopez de l'Oakville Soccer Club a dit qu'étant donné la croissance rapide du soccer, il « y a tant de joueurs que nous manquons d'entraîneurs compétents; nous peinons donc à trouver des entraîneurs qui conviennent au niveau des joueurs⁴² ». M. Showers, du Beaconsfield Bluefins Swim Club, a fait valoir que pour être certifiés aux niveaux 3 ou 4, les candidats entraîneurs doivent être évalués par un entraîneur de niveau 4. Or, il n'y en a que cinq à dix au Canada⁴³.

M. Bales de l'ACE a fait ressortir qu'il devrait y avoir plus de postes d'entraîneurs à plein temps pour les athlètes compétitifs⁴⁴. Il a dit qu'il y avait une pénurie d'entraîneurs capables d'entraîner un athlète pendant les 10 à 15 ans nécessaires pour qu'il se rende au niveau des Jeux olympiques⁴⁵.

3.4 Le rôle des organisations sportives nationales et d'autres organismes sportifs

Les ONS ont un rôle important à jouer en veillant à ce que les entraîneurs soient correctement formés et certifiés. M. Partrick a fait remarquer que la structure centralisée de Patinage Canada assure l'uniformité dans la prestation des programmes et le fonctionnement des clubs⁴⁶. Le bureau national communique régulièrement avec les entraîneurs dans l'ensemble du pays⁴⁷.

Par ailleurs, certaines organisations ne disposent pas de la capacité, ni des ressources voulues pour superviser tous les clubs locaux. M. Lafontaine de Natation Canada a dit que l'organisation « n'a pas la capacité d'être partout⁴⁸ ». M. Lopez de l'Oakville Soccer Club a déclaré que : « Mais l'ACS n'a pas vraiment de lieux où elle peut donner la meilleure formation qui soit aux arbitres, aux joueurs et aux entraîneurs⁴⁹ ».

En ce qui concerne la reconnaissance des athlètes talentueux par les entraîneurs du profil instruction et les professeurs d'éducation physique du secondaire, M. Toth de la Regina High Schools Athletic Association a dit qu'« il existe un lien entre l'athlétisme de niveau secondaire et les organismes directeurs de sport. En Saskatchewan, par exemple,

41 *Ibid.*, 1610.

42 *Ibid.*, 1555.

43 *Témoignages*, réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 4 mars 2013, 1650.

44 *Ibid.*, 1540.

45 *Ibid.* 1610.

46 *Témoignages*, réunion n° 53, 1^{re} session, 41^e législature, 25 février 2013, 1530.

47 *Ibid.*, 1600.

48 *Témoignages*, réunion n° 54, 1^{re} session, 41^e législature, 27 février 2013, 1615.

49 *Témoignages*, réunion n° 53, 1^{re} session, 41^e législature, 25 février 2013, 1600.

les organismes directeurs [...] organisent des camps de recrutement pour identifier les athlètes exceptionnels⁵⁰ ».

3.5 La vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables

Comme nous l'avons déjà dit, nombre d'organisations sportives obligent les entraîneurs à demander une vérification de leurs antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables dans le cadre de leur certification. Si la plupart des témoins convenaient de façon générale de la nécessité de cette vérification, en revanche, certains d'entre eux ont signalé des problèmes quant à la réalisation rapide de la vérification. M. Partrick de Patinage Canada a dit qu'étant donné que les renseignements personnels ne peuvent plus être partagés avec des tiers, il ne peut plus faire appel à une entreprise qui fournissait ce service rapidement. De plus, il a dit que les services de police locaux — qui sont responsables des vérifications — n'emploient pas de formulaires normalisés⁵¹.

M. Lopez de l'Oakville Soccer Club a dit que malgré les efforts visant à garantir que tous les entraîneurs aient fait l'objet d'une vérification, le club éprouvait des difficultés à faire appliquer la politique⁵².

50 *Témoignages*, réunion n° 54, 1^{re} session, 41^e législature, 27 février 2013, 1655.

51 *Témoignages*, réunion n° 53, 1^{re} session, 41^e législature, 25 février 2013, 1615.

52 *Ibid.* 1615.

CHAPITRE 4 : LE RECRUTEMENT ET LE MAINTIEN EN POSTE DES ENTRAÎNEURS AMATEURS

4.1 Les obstacles au recrutement et au maintien en poste des entraîneurs

Les témoins ont parlé des divers obstacles au recrutement et au maintien en poste des entraîneurs. Jamie Atkin, entraîneur de gymnastique, a dit que tous les entraîneurs du club « sont des professionnels rémunérés, instruits et formés⁵³ ». Il a dit que le club n'éprouvait aucune difficulté à recruter des gens pour devenir entraîneurs du profil instruction, mais qu'il était plus difficile de les conserver et de les former pour qu'ils deviennent des entraîneurs de plus haut niveau. Cela est en partie attribuable au défi qui consiste à maintenir l'équilibre entre le travail et la vie personnelle. Il a fait ressortir que de 85 à 90 % des entraîneurs sont des jeunes femmes⁵⁴. M. Lafontaine de Natation Canada⁵⁵ et M. Showers du Beaconsfield Bluefins Swim Club⁵⁶ ont également parlé des difficultés qu'ont les entraîneuses à concilier leur travail et leur vie personnelle.

M. Lafontaine a fait remarquer que si nombre d'entraîneurs aiment passionnément leur sport, en revanche, ils ne disposent pas nécessairement des autres compétences que doivent avoir les entraîneurs, comme la compréhension des budgets et la planification à long terme⁵⁷.

Un autre obstacle empêchant les gens d'embrasser une carrière d'entraîneur est l'image publique de l'entraîneur. M. Atkin a dit que l'« entraîneur professionnel qui s'occupe de sport amateur est une entité relativement méconnue et prise à la légère au Canada ». Il a fait remarquer que la reconnaissance de l'entraînement amateur comme un vrai travail viable contribuerait à une hausse de la participation⁵⁸. Wayne Hussey, directeur général de l'Oakville Gymnastics Club, a souligné que le métier d'entraîneur est difficile : « Les horaires de travail sont déments, la paie, insuffisante, et la durée d'une carrière d'entraîneur, courte [...]»⁵⁹. Dans la même veine, M. Bales de l'ACE a dit que les options de carrière pour les entraîneurs professionnels sont limitées⁶⁰. Tim Comerford du

53 *Ibid.*, 1545.

54 *Ibid.*

55 *Témoignages*, réunion n° 54, 1^{re} session, 41^e législature, 27 février 2013, 1555.

56 *Témoignages*, réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 4 mars 2013, 1645.

57 *Témoignages*, réunion n° 54, 1^{re} session, 41^e législature, 27 février 2013, 1540.

58 *Témoignages*, réunion n° 53, 1^{re} session, 41^e législature, 25 février 2013, 1545.

59 *Témoignages*, réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 4 mars 2013, 1545.

60 *Ibid.*, 1620.

Beaconsfield Bluefins Swim Club a décrit les difficultés à surmonter pour quiconque veut devenir entraîneur⁶¹.

Plusieurs témoins ont dit que l'aspect financier constitue un des principaux obstacles à la participation aux sports et à l'entraînement amateurs. M. Partrick a dit qu'« au bout du compte, c'est ce qui force les patineurs et ceux qui pratiquent d'autres sports à se retirer plus tôt⁶² ». M. Showers du Beaconsfield Bluefins Swim Club a fait une observation semblable⁶³. M. Esau, physiologiste du sport, a parlé du coût élevé du temps de glace ou de piscine et souligné que la diminution des coûts de location des installations entraînerait une hausse des taux de participation⁶⁴. M. Comerford a dit, pour sa part, qu'il n'y avait pas assez d'installations⁶⁵ et son collègue, M. Showers, a dit qu'un soutien financier était nécessaire pour faire face aux coûts des installations⁶⁶.

M. Lafontaine a dit qu'il fallait absolument investir dans l'infrastructure pour que les enfants n'aient pas à aller à l'extérieur de leur patelin pour pratiquer un sport compétitif⁶⁷. M. Hussey de l'Oakville Gymnastics Club a dit lui aussi que les installations jouent un rôle de premier plan : « Dotez-vous d'installations de qualité, trouvez de bons entraîneurs qui emploieront de bons programmes, et les enfants viendront⁶⁸ ».

M. deVos a dit qu'il y avait deux obstacles qui empêchaient les gens de faire des études en entraînement : le coût et l'offre de programmes. Il a déclaré : « Bon nombre des parents bénévoles considèrent qu'ils consacrent suffisamment de temps à la cause, et ne peuvent se permettre d'en prendre plus pour devenir un entraîneur qualifié⁶⁹ ». M. Tolley de la Saskatchewan Hockey Association⁷⁰ et M. Hussey de l'Oakville Gymnastics Club⁷¹ ont fait des observations semblables.

M. Bales de l'ACE a souligné qu'il arrive parfois que les gens n'aient pas suffisamment accès au PNCE ou qu'ils ne le connaissent pas. C'est notamment le cas dans les régions rurales ou dans les sports qui sont peu pratiqués et pour lesquels on n'offre pas de programmes de formation de manière fréquente. Il a ajouté que la capacité

61 *Ibid.*, 1635.

62 *Témoignages*, réunion n° 53, 1^{re} session, 41^e législature, 25 février 2013, 1605.

63 *Témoignages*, réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 4 mars 2013, 1635.

64 *Témoignages*, réunion n° 53, 1^{re} session, 41^e législature, 25 février 2013, 1635.

65 *Témoignages*, réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 4 mars 2013, 1705.

66 *Ibid.*, 1655.

67 *Témoignages*, réunion n° 54, 1^{re} session, 41^e législature, 27 février 2013, 1540.

68 *Témoignages*, réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 4 mars 2013, 1545.

69 *Témoignages*, réunion n° 53, 1^{re} session, 41^e législature, 25 février 2013, 1645.

70 *Témoignages*, réunion n° 54, 1^{re} session, 41^e législature, 27 février 2013, 1700.

71 *Témoignages*, réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 4 mars 2013, 1545.

des organisations sportives d'offrir de la formation en certification est tributaire de leurs ressources humaines et financières⁷².

Un autre obstacle au recrutement et au maintien en poste des entraîneurs qui forment des enfants est l'attitude des parents. Alors que les entraîneurs centrent leurs enseignements sur le développement des habiletés, nombre de parents estiment que gagner est plus important. Selon M. Makela de la Warner Hockey School, il arrive souvent que les entraîneurs ne veuillent pas entraîner les enfants du profil instruction précisément pour cette raison :

[I]l devient impossible pour eux de faire le nécessaire pour que leurs joueurs s'améliorent [...] [à] cause de ceux-ci.

Comment changer la situation autrement qu'en sensibilisant les parents pour leur expliquer notre démarche globale? Il faut leur faire comprendre que leur petit Jonathan n'est pas nécessairement une future vedette de la Ligue nationale pour l'instant, mais que c'est peut-être une possibilité qui s'ouvrira à lui dans quelques années s'ils daignent laisser l'entraîneur faire son travail⁷³.

M. Makela a ajouté que le fait que les parents ne soient pas autorisés à entraîner leurs enfants constitue un autre obstacle au recrutement d'entraîneurs qualifiés⁷⁴.

Selon M. Tolley de la Saskatchewan Hockey Association, un autre obstacle au recrutement d'entraîneurs est l'obligation pour tous les entraîneurs de se soumettre à une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables⁷⁵.

4.2 La suppression des obstacles au recrutement et au maintien en poste des entraîneurs

Plusieurs témoins ont dit que l'amélioration de la qualité de l'entraînement nécessiterait plus d'investissement dans l'entraînement. M. Lafontaine de Natation Canada a dit que les écoles secondaires et les universités doivent offrir des programmes d'entraînement pour former suffisamment d'entraîneurs afin de répondre à la demande⁷⁶.

M. deVos a dit qu'il fallait s'attaquer au problème du coût de formation d'entraîneurs de haut niveau et que la solution pourrait bien être d'offrir les programmes de formation gratuitement⁷⁷. M. Toth de la Regina High Schools Athletic Association a dit

72 *Ibid.*, 1535.

73 *Témoignages*, réunion n° 54, 1^{re} session, 41^e législature, 27 février 2013, 1620.

74 *Ibid.*, 1555.

75 *Ibid.*, 1700.

76 *Ibid.*, 1605.

77 *Témoignages*, réunion n° 53, 1^{re} session, 41^e législature, 25 février 2013, 1720.

que l'octroi de bourses d'études pourrait permettre d'accroître le nombre d'entraîneurs qualifiés⁷⁸, ce qu'a dit aussi M. Showers du Beaconsfield Bluefins Swim Club⁷⁹.

M. Tolley de la Saskatchewan Hockey Association a dit qu'il existe des moyens d'inciter les gens à devenir entraîneurs :

Nous pourrions notamment offrir à ces entraîneurs bénévoles des stages de perfectionnement plus intéressants. Nous pourrions demander à des spécialistes d'autres pays ou des ligues professionnelles d'animer ces stages et choisir certains entraîneurs bénévoles pour participer à des stages de perfectionnement à l'étranger. Nous pourrions peut-être collaborer avec les fabricants d'équipement pour obtenir gratuitement les casques, les patins, les bâtons, les gants et les survêtements des entraîneurs bénévoles⁸⁰.

Pour relever les défis de la conciliation travail-vie personnelle, M. Lafontaine a proposé l'établissement d'un système de garderies pour les enfants des entraîneurs⁸¹. M. Bales de l'ACE a fait ressortir que les femmes sont sous-représentées dans le secteur de l'entraînement et qu'il existe des programmes particuliers pour les femmes en entraînement⁸².

M. Bales a également proposé la création de programmes de formation par Internet pour résoudre les questions de coûts et d'accessibilité de la formation. Il a également proposé que l'on rende déductibles les droits d'inscription aux cours du PNCE⁸³. M. Hussey de l'Oakville Gymnastics Club a souscrit à l'idée de l'apprentissage par Internet, ajoutant qu'il devrait être gratuit⁸⁴.

78 *Témoignages*, réunion n° 54, 1^{re} session, 41^e législature, 27 février 2013, 1715.

79 *Témoignages*, réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 4 mars 2013, 1640.

80 *Témoignages*, réunion n° 54, 1^{re} session, 41^e législature, 27 février 2013, 1700.

81 *Ibid.*, 1550.

82 *Témoignages*, réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 4 mars 2013, 1535.

83 *Ibid.*, 1540.

84 *Ibid.*, 1545.

CHAPITRE 5 : PARTICIPATION AUX SPORTS AMATEURS ET DÉVELOPPEMENT À LONG TERME DES ATHLÈTES

5.1 Le rôle des entraîneurs sur le plan de l'encouragement à la participation aux sports amateurs

Plusieurs témoins ont parlé des niveaux de participation à leur sport. M. Partrick de Patinage Canada a dit que son organisation compte 180 000 membres répartis dans 1 150 clubs et plus de 5 100 entraîneurs. Il a précisé qu'au cours des 10 dernières années, le nombre de patineurs est resté constant, mais que celui des entraîneurs a augmenté⁸⁵.

M. Lopez de l'Oakville Soccer Club a dit que le club compte quelque 12 000 participants, dont 11 000 sont des joueurs récréatifs, et quelque 200, des joueurs de haut niveau. Le club comprend aussi plus de 800 entraîneurs, dont 750 sont des bénévoles. Le club comprend quatre entraîneurs à plein temps, le reste étant des entraîneurs professionnels à temps partiel⁸⁶. Le club subventionne les cours de formation pour tous ses entraîneurs⁸⁷, une bonne partie de l'investissement étant consacrée au secteur compétitif⁸⁸.

M. Lopez a dit qu'il y avait eu une légère baisse des inscriptions à son club et que « c'est en partie en raison d'un manque d'entraîneurs qualifiés, d'un manque de ressources, et en raison de la concurrence venant d'autres sports, mais aussi au sein du sport⁸⁹ ». M. Makela de la Warner Hockey School a dit aussi que les taux de participation sont en baisse⁹⁰.

Plusieurs témoins ont dit que l'accès à des entraîneurs correctement formés est essentiel si l'on veut encourager la pratique du sport amateur, non seulement par les athlètes d'élite, mais encore par les athlètes récréatifs leur vie durant. M. Bales de l'ACE a cité une étude du Conference Board du Canada qui a fait des entraîneurs la priorité du

85 *Témoignages*, réunion n° 53, 1^{re} session, 41^e législature, 25 février 2013, 1530.

86 *Ibid.*, 1535.

87 *Ibid.*, 1540.

88 *Ibid.*, 1535.

89 *Ibid.*

90 *Témoignages*, réunion n° 54, 1^{re} session, 41^e législature, 27 février 2013, 1555.

système de développement du sport au Canada, du système de développement de haut niveau et du développement à long terme des athlètes⁹¹.

M. Atkin, entraîneur de gymnastique, a dit que « les toutes premières expériences des enfants seront influencées par leur comportement, leur énergie positive et leur capacité de permettre aux sportifs de s'amuser et de se dépasser⁹² ». Il a ajouté :

En l'absence de gens instruits, expérimentés et dévoués pour encadrer les athlètes tout au long de leur démarches sportives aux niveaux amateur et élite, nous ne verrons pas augmenter le nombre de jeunes s'adonnant aux sports amateurs, alors que c'est un facteur extrêmement important pour la santé générale et le développement de nos jeunes, et participant aux sports de niveau élite qui contribuent à la renommée du pays tout entier⁹³.

M. Partrick a abondé dans le même sens :

Il est donc important d'avoir une base solide d'entraîneurs, qu'ils soient des bénévoles dans quelque sport que ce soit ou des professionnels rémunérés, car ce sont ces personnes qui procureront et façonneront l'expérience dont les jeunes ont besoin, quels que soient leurs objectifs⁹⁴.

Les témoins ont dit également que les bons entraîneurs encouragent les joueurs talentueux à choisir le niveau d'entraînement et de compétition qui leur convient. Par contre, de mauvais entraîneurs pourraient décourager des athlètes pourtant talentueux. M. Lopez a dit qu'étant donné qu'il n'y a pas assez d'entraîneurs possédant l'expertise adaptée au niveau des joueurs, nombre d'enfants cessent de jouer⁹⁵. Cet argument a été soulevé aussi par M. deVos, qui a dit que si la France compte 17 500 entraîneurs certifiés au niveau national, et l'Allemagne, 35 000, en revanche, le Canada n'en a que 553 pour 850 000 joueurs⁹⁶.

Plusieurs témoins ont dit qu'un bon entraîneur peut servir d'inspiration pour les jeunes athlètes. Par exemple, M. Lafontaine de Natation Canada a dit : « Je crois que les entraîneurs ont le pouvoir de créer un environnement dans lequel les enfants ont hâte de s'exercer⁹⁷ ».

91 *Témoignages*, réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 4 mars 2013, 1535.

92 *Témoignages*, réunion n° 53, 1^{re} session, 41^e législature, 25 février 2013, 1545.

93 *Ibid.*, 1550.

94 *Ibid.*, 1625.

95 *Ibid.*, 1555.

96 *Ibid.*, 1640.

97 *Témoignages*, réunion n° 54, 1^{re} session, 41^e législature, 27 février 2013, 1540.

5.2 Le rôle des entraîneurs dans la promotion du développement à long terme des athlètes

Des témoins ont parlé de l'importance du développement à long terme des athlètes (DLTA) et de la nécessité d'avoir le bon niveau d'entraînement pour différents niveaux de sport. Pour le profil instruction, cela signifie qu'il faut mettre davantage l'accent sur le développement des habiletés et moins sur la compétition. Toutefois, cette démarche est parfois contestée par les parents. M. Partrick de Patinage Canada a expliqué la démarche de son organisation :

Pour être honnête, je dirais que nous supprimons même les compétitions qui peuvent décourager les très jeunes athlètes. Les coûts peuvent être assez prohibitifs. Nous voulons donner la chance à ces athlètes d'améliorer leurs compétences et leur confiance avant de participer aux compétitions⁹⁸.

M. Lopez de l'Oakville Soccer Club a dit que le plan stratégique quinquennal de son club est fondé sur les principes de DLTA et que l'entraînement « joue un rôle essentiel dans notre réussite et dans l'atteinte de tous les objectifs de notre plan stratégique⁹⁹ ». Il a aussi parlé de l'opposition des parents aux démarches qui excluent la tenue du pointage et la compétition pour les jeunes athlètes :

Je pense qu'une grande difficulté, c'est l'intérêt des adultes pour le pointage et les victoires. Nous cherchons à imposer notre point de vue sur le jeu aux enfants, mais ils jouent de façon très différente par rapport aux adultes. Le principal défi consiste à changer la mentalité des parents et de tous les entraîneurs, car c'est la voie à suivre¹⁰⁰.

M. Tolley de la Saskatchewan Hockey Association a lui aussi parlé de cette question :

Lorsqu'un enfant commence à jouer au hockey à l'âge de quatre, cinq ou six ans, nous organisons une rencontre avec les parents pour essayer de leur faire voir le hockey du même œil que toute autre activité sportive ou culturelle. On inscrit son enfant à des cours de musique parce qu'on veut qu'il apprenne cette discipline et en profite toute sa vie. C'est donc pour les mêmes raisons qu'on inscrit son enfant au hockey ou dans un sport. À l'âge de quatre, cinq ou six ans, les parents semblent y croire et accepter que leur petit soit là pour acquérir des compétences et avoir du plaisir. Le jeu n'est pas compétitif, et tout le monde y participe pour les bonnes raisons¹⁰¹.

M. Showers du Beaconsfield Bluefins Swim Club a fait remarquer que le fait d'être un joueur étoile à l'âge de 10, 11 ou 12 ans ne garantit pas qu'il le sera plus tard. Il a dit

98 *Témoignages*, réunion n° 53, 1^{re} session, 41^e législature, 25 février 2013, 1605.

99 *Ibid.*, 1535.

100 *Ibid.*, 1605.

101 *Témoignages*, réunion n° 54, 1^{re} session, 41^e législature, 27 février 2013, 1650.

que ces enfants atteindront vraisemblablement un plateau dans quelques années et que, par conséquent, nombre d'entre eux abandonneront avant l'âge de 16 ans¹⁰².

Un autre élément de la démarche de DLTA concerne la participation à de nombreux sports, plutôt que la spécialisation dans un seul. M. Tolley a dit que le PNCE privilégie « le développement à long terme des jeunes athlètes dans une perspective multisports ». Il souscrivait à cette démarche, disant que « nous appuyons sans réserve les initiatives qui visent le développement de jeunes athlètes d'abord et de spécialistes ensuite¹⁰³ ». M. Esau, physiologiste sportif, se disait également favorable à cette démarche et que c'était même une autre raison pour laquelle on doit avoir des entraîneurs qualifiés. Il a dit que les enfants devraient pratiquer un sport différent tous les jours de la semaine et si « les entraîneurs ne sont pas spécialisés, les jeunes pourront développer toutes ces compétences. Des compétences kinésiques générales, un savoir-faire physique¹⁰⁴ ».

102 *Témoignages*, réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 4 mars 2013, 1655.

103 *Témoignages*, réunion n° 54, 1^{re} session, 41^e législature, 27 février 2013, 1640.

104 *Témoignages*, réunion n° 53, 1^{re} session, 41^e législature, 25 février 2013, 1655.

CHAPITRE 6 : COMMENT LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PEUT PROMOUVOIR DAVANTAGE L'ENTRAÎNEMENT AMATEUR

Plusieurs témoins ont fait des suggestions particulières au sujet de la façon dont le gouvernement fédéral peut promouvoir davantage l'entraînement amateur.

M. Partrick de Patinage Canada a invité la Gendarmerie royale du Canada à autoriser les tierces parties à accéder aux informations aux fins de la vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables. Il a dit que cela « garantira l'uniformité des renseignements, l'uniformité des tarifs des entraîneurs, et des temps de traitement rapides¹⁰⁵ ». Il s'est également dit favorable à l'utilisation d'un même formulaire dans tout le pays pour les vérifications des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables¹⁰⁶.

M. Partrick a en outre appelé le gouvernement fédéral à « favoriser le perfectionnement professionnel continu des entraîneurs », notamment en raison des coûts connexes élevés. Cette suggestion a également été faite par M. deVos¹⁰⁷, M. Toth de la Regina High Schools Athletic Association¹⁰⁸ et M. Showers du Beaconsfield Bluefins Swim Club¹⁰⁹, qui étaient d'accord pour dire que les bourses d'études pourraient jouer un rôle en soutenant la formation d'entraîneurs.

Pour faciliter le paiement des frais de l'entraînement, M. Lafontaine de Natation Canada a proposé la création d'un crédit d'impôt pour les entraîneurs bénévoles¹¹⁰. M. Bales de l'ACE a suggéré que les frais d'inscription aux cours du PNCE soient déductibles d'impôt et que l'on crée un programme de partage des frais fédéral-provincial pour les salaires des entraîneurs¹¹¹. Il a proposé de plus que le gouvernement fédéral soutienne le cyberapprentissage pour la formation des entraîneurs¹¹² et M. Hussey de l'Oakville Gymnastics Club a suggéré que le cyberapprentissage soit gratuit¹¹³.

105 *Ibid.*, 1530.

106 *Ibid.*

107 *Ibid.*, 1645.

108 *Témoignages*, réunion n° 54, 1^{re} session, 41^e législature, 27 février 2013, 1715.

109 *Témoignages*, réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 4 mars 2013, 1640.

110 *Témoignages*, réunion n° 54, 1^{re} session, 41^e législature, 27 février 2013, 1610.

111 *Témoignages*, réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 4 mars 2013, 1540.

112 *Ibid.*

113 *Ibid.*, 1545.

Des témoins, au nombre desquels on trouve M. Esau, physiologiste du sport¹¹⁴, M. Comerford et M. Showers du Beaconsfield Bluefins Swim Club¹¹⁵, M. Lafontaine¹¹⁶ et M. Hussey¹¹⁷, ont parlé de la nécessité d'investir dans l'infrastructure du sport ou de prendre des mesures pour réduire les coûts des installations.

M. Partrick a de plus proposé que le gouvernement fédéral soutienne « le mouvement Au Canada, le sport c'est pour la vie, la participation à des activités physiques et les autres initiatives visant un mode de vie sain¹¹⁸ ». M. Atkin, entraîneur de gymnastique, et M. Lopez de l'Oakville Soccer Club¹¹⁹ ont proposé la même chose.

M. Partrick a en outre appelé le gouvernement fédéral à « valoriser et reconnaître le rôle de l'entraîneur¹²⁰ ». M. Lafontaine a fait une suggestion similaire¹²¹.

M. Bales a proposé que le gouvernement fédéral examine des façons de soutenir les universités offrant des programmes de formation en entraînement menant à un diplôme et la recherche en entraînement¹²².

Plusieurs témoins ont parlé de la nécessité de sensibiliser les entraîneurs et les parents à la démarche de développement à long terme des athlètes. Ils ont fait valoir que si la démarche était mieux acceptée, les entraîneurs seraient davantage portés à la mettre en pratique.

114 *Témoignages*, réunion n° 53, 1^{re} session, 41^e législature, 25 février 2013, 1635.

115 *Ibid.*, 1655.

116 *Témoignages*, réunion n° 54, 1^{re} session, 41^e législature, 27 février 2013, 1540.

117 *Témoignages*, réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 4 mars 2013, 1545.

118 *Témoignages*, réunion n° 53, 1^{re} session, 41^e législature, 25 février 2013, 1530.

119 *Ibid.*, 1625.

120 *Ibid.*, 1530.

121 *Témoignages*, réunion n° 54, 1^{re} session, 41^e législature, 27 février 2013, 1540.

122 *Témoignages*, réunion n° 55, 1^{re} session, 41^e législature, 4 mars 2013, 1540.

CHAPITRE 7 : OBSERVATIONS DE CLÔTURE ET RECOMMANDATIONS

Le Comité remercie les témoins d'être venus lui faire part de leurs points de vue et est impressionné par leur passion pour l'entraînement. Le Comité reconnaît que les entraîneurs jouent un rôle capital en invitant les gens à faire du sport durant toute leur vie.

Le Comité est conscient de l'insatisfaction de nombre de témoins relativement au niveau de formation des entraîneurs du profil instruction. Parallèlement, le Comité est conscient du grand rôle que jouent les entraîneurs bénévoles dans le système sportif canadien. Sans eux, le coût de la participation aux sports augmenterait et les enfants auraient moins de possibilités de pratiquer un sport.

Le Comité sait qu'il est difficile de convaincre les entraîneurs de poursuivre leur formation. Certaines des difficultés sont d'ordre pécuniaire, d'autres ont trait à la conciliation travail-vie personnelle, d'autres encore ont trait à l'absence de cheminement de carrière stable pour les entraîneurs.

Le Comité est conscient aussi du coût élevé de la pratique de sports amateurs et du fait qu'il décourage parfois les gens à pratiquer un sport. Le Comité a appris que dans certaines localités, les difficultés sont liées au manque d'installations sportives.

Le Comité a appris que, de façon générale, les fondements du système de certification et de formation des entraîneurs au moyen du PNCE sont solides. Les difficultés semblent être dans la prestation et l'exécution de certains des programmes. Les difficultés sont plus grandes dans les régions rurales et les sports comptant moins de participants.

Le Comité a appris que le modèle de Développement à long terme des athlètes constitue la base du système sportif canadien, mais qu'il semble que certains parents et entraîneurs rejettent la démarche du développement des habiletés des jeunes athlètes, lui préférant la démarche axée sur la victoire. Les témoins semblaient soutenir le modèle de développement des compétences, dans le cadre duquel il n'y a ni tenue du pointage ni compétition aux niveaux des plus jeunes.

Le Comité a appris que si la vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables constitue une composante essentielle de la certification des entraîneurs, il reste que l'on doit en améliorer l'administration.

Conclusion 1

Le Comité reconnaît que, par leur passion et leur engagement, les nombreux entraîneurs bénévoles et professionnels encouragent la participation à tous les niveaux du sport amateur.

Recommandation 1

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral continue de travailler avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les organismes partenaires du système sportif afin d'inciter les Canadiens à participer à l'entraînement amateur.

Recommandation 2

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral envisage des mesures, comme le cyberapprentissage, pour aider l'Association canadienne de l'entraînement et les autres organisations sportives à mettre en œuvre le Programme national de certification des entraîneurs.

Recommandation 3

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral envisage des mesures pour encourager des Canadiens qualifiés à entreprendre une carrière d'entraîneur compétitif.

Recommandation 4

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral envisage des mesures pour promouvoir le programme de Développement à long terme des athlètes.

Recommandation 5

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral envisage des mesures pour améliorer l'efficacité du processus de vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables.

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>À titre personnel</p> <p>Jamie Atkin, directeur du club et entraîneur principal, Airdrie Edge Gymnastics Club</p> <p>Jason deVos</p> <p>Shane Esau, physiologiste de l'exercice, Centre canadien multisport - Calgary</p> <p>Oakville Soccer Club</p> <p>Dino Lopez, directeur technique</p> <p>Patinage Canada</p> <p>Jeffrey Partrick, directeur, Entraînement et programmes de patinage</p>	2013/02/25	53
<p>Horizon School Division</p> <p>Mikko Makela, directeur de hockey et entraîneur-chef, Warner Hockey School</p> <p>Regina School Boards</p> <p>Chuck Toth, commissaire de l'athlétisme, Regina High Schools Athletic Association</p> <p>Saskatchewan Hockey Association</p> <p>Clive Tolley, mentor pour entraîneurs au niveau régional- provincial</p> <p>Natation Canada</p> <p>Pierre Lafontaine, directeur général</p>	2013/02/27	54
<p>Club de natation Beaconsfield Bluefins</p> <p>Tim Comerford, entraîneur de natation compétitive, Association de Natation Lac St-Louis</p> <p>Matt Showers, entraîneur chef pour les dix ans et moins, Association de Natation Lac St-Louis</p> <p>Association canadienne des entraîneurs</p> <p>John Bales, chef de la direction</p> <p>Institut national du sport du Québec</p> <p>Marc Gélinas, président-directeur général</p> <p>Oakville Gymnastics Club</p> <p>Wayne Hussey, chef de la direction</p>	2013/03/04	55

ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES

Organismes et individus

Association canadienne des entraîneurs

Oakville Soccer Club

Patinage Canada

Regina School Boards

Salmon, Darryl

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (réunions n^{os} 53, 54, 55 et 56) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

L' hon. Rob Moore

OPINION COMPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE (NPD)

Tout d'abord, les députés de l'Opposition officielle membres du Comité permanent du Patrimoine tiennent à remercier les témoins qui ont pris le temps de présenter leur vision de l'entraînement amateur au Canada.

Nous sommes heureux d'appuyer le rapport. Cependant, pour faire suite aux opinions exprimées par les témoins, il y a des recommandations importantes à ajouter concernant certains des principaux défis auxquels font face les entraîneurs amateurs et le monde sportif canadien.

Plusieurs témoins ont mentionné que l'un des principaux défis de l'entraînement amateur est d'ordre financier. Par exemple, les coûts de la formation, jumelés au caractère souvent bénévole de l'entraînement amateur, rendent le développement professionnel continu de l'entraîneur dispendieux. Pourtant, bien que cette formation soit coûteuse, elle demeure essentielle pour assurer « *la qualité de l'expérience sportive de tous les participants à une activité physique* »¹. Un témoin a affirmé que « *la formation des entraîneurs est (...) sous-financée* »².

Des témoins ont aussi fait mention du manque de financement alloué à la base de la pyramide sportive canadienne. Ainsi, une distinction claire s'impose entre le sport compétitif et récréatif, lesquels « *doivent tous deux recevoir un financement adéquat* »³. Un témoin a mentionné qu'il faut « *arrêter de penser tout le temps aux Olympiens* » et que « *sans les bénévoles qui oeuvrent dans les sports, on ne pourrait jamais faire du sport* »⁴. Ces bénévoles sont indispensables au système sportif canadien.

De plus, la sous-représentation des femmes et des membres de groupes minoritaires dans le domaine de l'entraînement amateur a également été identifiée comme un défi. Pourtant, aucune recommandation ne porte sur cette question.

Plusieurs témoins ont également mentionné le déficit d'infrastructures sportives au pays comme l'un des principaux défis actuels de l'entraînement amateur. Un témoin a affirmé qu'« *Il n'y a pas suffisamment d'infrastructures sportives au pays* » et qu'« *il faudrait bâtir plus d'infrastructures au pays. De plus, (...) celles-ci devraient être accessibles financièrement pour les clubs. Cet aspect-là est difficile parce que ce sont les municipalités qui doivent assumer ces coûts.* »⁵. Le manque d'infrastructures sportives au pays rend leur utilisation par les clubs sportifs et les athlètes amateurs plus dispendieuse, moins accessible et devient un véritable problème pour certaines disciplines sportives et certaines régions du pays éloignées des grands centres urbains.

¹ Témoignages, Comité permanent du Patrimoine, réunion no 53, 41^e législature, 1^{ière} session, 25 février 2013, 1530

² Ibid., 1645

³ Ibid., 1540

⁴ Témoignages, Comité permanent du Patrimoine, réunion no 54, 41^e législature, 1^{ière} session, 27 février 2013, 1610

⁵ Ibid., 1605

Le manque d'infrastructures sportives au pays est un obstacle majeur à un entraînement amateur de qualité, accessible et abordable. Encore une fois, le rapport ne contient aucune recommandation à cet effet, même si le manque d'infrastructures sportives représente selon plusieurs témoins l'un des plus gros défis de l'entraînement amateur au pays.

En ce qui concerne le bas taux de participation à des activités sportives et la sédentarité croissante des jeunes canadiens, l'entraîneur amateur est vu par plusieurs témoins comme une solution à ces problèmes de santé publique. Selon l'étude de Statistique Canada sur la participation sportive, « *la participation au sport est passée d'un taux de 45 % en 1992 à un taux de 28 % en 2005 au Canada. (...) Le nombre de Canadiens participant à des sports est donc passé de 9,6 millions en 1992 à 7,3 millions en 2005.* »⁶. Des témoins ont mentionné que le gouvernement fédéral devait en faire davantage pour encourager un mode de vie sain, afin de réduire les coûts en soins médicaux et d'offrir une meilleure qualité de vie à tous les Canadiens. L'entraîneur amateur formé et certifié est vu par plusieurs témoins comme étant au centre de cette stratégie de santé publique : « *En l'absence de gens instruits, expérimentés et dévoués (...), nous ne verrons pas augmenter le nombre de jeunes s'adonnant aux sports amateurs, alors que c'est un facteur extrêmement important pour la santé générale et le développement de nos jeunes.* »⁷ s'est exprimé un témoin. Il est important de souligner le rôle que jouent les entraîneurs amateurs dans la participation sportive chez les jeunes.

À la lumière des éléments précédemment mentionnés, l'Opposition officielle tient à présenter les 3 recommandations additionnelles suivantes :

1. Que le gouvernement fédéral étudie des solutions pour accroître le nombre de femmes et de membres de groupes minoritaires dans le monde sportif, notamment au niveau de l'entraînement amateur.
2. Que le gouvernement fédéral travaille, en collaboration avec les provinces et les juridictions concernées, à remédier au déficit d'infrastructures sportives, un obstacle à la participation sportive chez les jeunes et à l'entraînement amateur.
3. Que le gouvernement fédéral étudie différentes solutions pour réduire les barrières financières à l'entraînement amateur, et, plus généralement, à la participation sportive chez les Canadiens.

⁶ Statistiques Canada, La participation sportive au Canada, 2005, Catalogue no. 81-595-M, Ottawa, page 9

⁷ Témoignages, Comité permanent du Patrimoine, réunion no 53, 41^e législature, 1^{ière} session, 25 février 2013, 1550